



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0821

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan de réduction des déchets à la source - Appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) - Autorisation de signer un contrat de performances**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0821**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan de réduction des déchets à la source - Appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) - Autorisation de signer un contrat de performances**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de l'adoption, par le conseil de Communauté du 18 décembre 2007, du plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017, et conformément au premier objectif de ce plan, la Communauté urbaine doit mettre en œuvre un plan de réduction des déchets à la source.

A la suite des conclusions du Grenelle de l'Environnement qui visent à "généraliser les plans locaux de prévention, financés par l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les traitements ultimes des déchets" et qui énoncent un objectif de réduction des ordures ménagères de 5 kg par habitant par an pendant 5 ans, soit environ 7 %, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) lance un appel à projets pour financer des programmes locaux de prévention de la production de déchets.

L'objectif de cet appel à projets est de sélectionner des collectivités motivées qui développeront un plan de réduction des déchets dès 2009 et qui s'engageront sur une diminution des déchets d'au moins 7 %.

Pour accompagner les collectivités retenues, l'Ademe propose d'expérimenter une formule de soutien incitatif assis sur l'atteinte de ce résultat, et non pas sur des justificatifs de moyens.

L'aide pourrait atteindre au maximum 947 000 € pour la Communauté urbaine, sous réserve de répondre à l'objectif de réduction des ordures ménagères de 7 % et en fonction du montant des dépenses réalisées.

A noter que de 2003 à 2008, la quantité d'ordures ménagères collectées par la Communauté urbaine a diminué de 5,6 % et que la mise en œuvre du plan d'actions stratégique de la gestion des déchets prévoit une diminution de 7,5 % d'ici 5 ans ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'ensemble des dispositions prévues par le dispositif d'aide de l'Ademe relatif aux programmes de prévention ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un contrat de performances d'une durée de 5 ans avec l'Ademe, avec un objectif minimum de réduction des déchets de 7 % sur 5 ans.

2° - Engage la Communauté urbaine à produire, au cours de la première année d'application du contrat de performances, les différents éléments prévus par le système d'aide de l'Ademe.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.